



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques
et mesures à prendre dans les domaines critiques, et nouvelles
mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation
des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté
et de la faim, le développement et les défis actuels »**

Déclaration présentée par la World Mission Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.



Déclaration

La World Mission Foundation se félicite du choix du thème de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme – à savoir « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels ». La World Mission Foundation offre des services au niveau mondial et agit notamment en faveur d'une politique de lutte contre le sida et d'une réponse aux besoins sociaux des Africains et de toutes les populations d'ascendance africaine.

En 1980, un rapport des Nations Unies soulignait que les femmes constituaient la moitié de la population mondiale, qu'elles accomplissaient près des deux tiers des heures de travail au niveau mondial, qu'elles percevaient 10 % des revenus mondiaux mais ne possédaient que moins de 1 % des biens mondiaux. Les femmes ont toujours fait l'objet de discriminations et subissent leur sort en silence. Ce sens du sacrifice de soi et même cette non-reconnaissance de leur propre personne les rendent encore plus nobles et plus dignes dans l'effort. Et pourtant, les femmes subissent diverses formes d'injustice, de mépris, d'inégalité et de discrimination. Les femmes rurales africaines et d'ascendance africaine font naturellement partie de cette population féminine mondiale et sont même confrontées à des défis particuliers dans tous les domaines.

Le thème de la présente session recouvre plusieurs questions qui concernent les femmes rurales – notamment l'autonomisation, la pauvreté, l'éradication de la faim, le développement rural, l'épanouissement personnel, le développement national et tous les grands défis actuels.

Le thème choisi cette année va dans le sens du renforcement des atouts des Nations Unies en matière de promotion de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines qui concernent les femmes. Ce thème reflète également le point de vue global des Nations Unies, qui est de reconnaître que les femmes ont contribué et continuent à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est ce qui a conduit à l'adoption, en 2010, d'une résolution approuvant la mise en place d'une entité chargée spécifiquement des femmes : l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

La World Mission Foundation reconnaît les femmes rurales d'ascendance africaine en tant que groupe de femmes capables de grandes réalisations au niveau mondial, notamment l'accroissement de l'offre de produits alimentaires et la protection des ressources naturelles.

Cette fondation reconnaît également que l'autonomisation des femmes dans tous les domaines d'activité a une importance capitale face aux problèmes de pauvreté et de faim, de développement national et mondial, de réponse aux défis les plus actuels, pour le progrès des femmes et l'élaboration, au niveau mondial, de politiques en faveur des femmes.

La World Mission Foundation souhaite souligner l'importance d'une coopération mondiale sur les questions concernant les femmes et a déployé des efforts considérables afin de participer activement aux forums mondiaux sur les problèmes des femmes d'origine africaine. La fondation contribue à la diffusion d'informations et à la circulation de ressources et de matériels au service de l'autonomisation des femmes d'ascendance africaine dans les domaines de la santé,

de la lutte contre le sida, de l'éducation visant à la réduction de la mortalité maternelle et de l'offre de microcrédits permettant aux femmes rurales d'acquérir des compétences en matière économique.

L'autonomisation des femmes rurales africaines et d'ascendance africaine stimule la croissance économique et le développement social et permet une évolution positive de l'économie des familles, des individus et de la société rurale, ainsi que la mise en place de services d'aide pour éliminer la faim. Les femmes rurales acquièrent ainsi des compétences, une éducation et les fondements de l'esprit d'entreprise qui vont leur permettre de réduire leur degré de pauvreté ainsi que celui de leur famille et d'éliminer la faim.

L'éducation en matière de santé et de droits de l'homme est capitale pour le développement; or, ces femmes rurales, qui sont le moteur du développement de leur société locale et de leur famille, n'ont pas les connaissances nécessaires dans ces domaines fondamentaux. Ces lacunes ont des effets négatifs directs dans la mesure où, du fait de cette situation, les femmes n'ont pas la capacité de prendre part aux décisions qui les concernent, aussi bien à un niveau individuel que dans le cadre de la collectivité locale et de la nation. Ces femmes sont également privées de leurs droits, y compris le droit de propriété et de procréation – ce qui porte atteinte à la productivité et à un développement économique et social durable. De toute évidence, les femmes rurales sont la clef de la concrétisation intégrale du potentiel productif que représentent le petit commerce, l'agriculture, l'artisanat local, le tissage, ou encore les salons de coiffure, la couture et le métier de sage-femme; et pourtant, ces femmes ont toutes les difficultés du monde à surmonter la pauvreté et la faim.

En Afrique, les collectivités rurales sont pauvres pour la plupart. Ce niveau élevé de pauvreté fait que les femmes rurales doivent accomplir des tâches et relever des défis considérables, depuis les tâches ménagères et familiales jusqu'à des activités de développement national. Cela rend encore plus difficile la vie rurale et accroît la pauvreté dans une sorte de cycle sans fin – autrement dit, les femmes rurales et leur famille en difficulté risquent véritablement d'être de plus en plus nombreuses et la pauvreté risque de s'aggraver encore. Les mesures visant à l'amélioration de la condition des femmes rurales africaines et à leur autonomisation doivent constituer une approche globale du parcours vital, en contribuant notamment à la santé de l'économie locale, à l'éducation, aux soins de santé en général et à la santé procréative en particulier, à la lutte contre le sida, à la nutrition et au respect des droits de l'homme. Autant d'éléments considérés comme des instruments puissants d'autonomisation des femmes rurales leur permettant de participer aux décisions et à la résolution des questions féminines tout au long de leur vie.

Voici quelques exemples d'interventions dans le sens de l'autonomisation des femmes :

1. Doter les femmes rurales de la capacité de comprendre leur potentiel dans le sens de la participation à l'élaboration des politiques et à la défense des causes qui concernent les femmes : ce processus donnera non seulement des résultats sur le plan économique et social, mais contribuera également, et de manière très importante, à l'éradication de la faim (en particulier chez les femmes) et à doter les femmes de la capacité à relever les défis actuels. Au sein de leur collectivité locale, les femmes rurales peuvent être à l'avant-garde de l'action et de la défense des politiques nécessaires : ces femmes peuvent être aussi bien des entrepreneures

très actives que de simples travailleuses. Elles peuvent contribuer au développement rural et local et transformer ainsi leur collectivité;

2. Les femmes rurales sont très diverses et doivent faire l'objet de réponses adaptées. La reconnaissance de cette diversité facilitera une approche concrète des problèmes des femmes rurales, ainsi que des interventions très « ciblées », y compris dans les pays en développement;

3. La réalisation du potentiel des femmes rurales doit se faire en partenariat avec les hommes – et non pas en concurrence avec eux;

4. Développer les possibilités d'alphabétisation des femmes rurales – élément essentiel à l'amélioration de leur condition, ainsi qu'à l'éradication de la faim et de la pauvreté. L'éducation des femmes rurales est l'unique moyen de promouvoir leur développement et d'éliminer la faim et la pauvreté parmi elles;

5. Donner aux femmes rurales les moyens d'entreprendre, de travailler et de gérer l'économie rurale – notamment par des programmes d'acquisition de connaissances et de compétences en matière de développement économique rural et de formation : cela leur permettra de créer leur propre petite entreprise ou d'améliorer la productivité. Cela permettra à la fois d'alléger la charge de travail considérable qui est la leur et de les doter des compétences nécessaires pour relever avec succès les défis actuels;

6. Permettre aux femmes rurales d'être des agents de développement autonomes et originaux au service de leur famille et de leur collectivité en général – l'objectif étant de fournir les données et les ressources les plus importantes, d'inciter à l'innovation et d'offrir également des services d'aide;

7. Mettre en place des partenariats avec des fondations et des organisations susceptibles de guider les femmes rurales en matière de politiques de droits de la femme et d'élaboration de cadres juridiques; ces fondations et organisations pourront également publier et diffuser les textes de loi et aider ces femmes à agir dans le sens d'une évolution juridique, politique et sociale;

8. Préparer les femmes rurales au statut d'acteur majeur dans les domaines des questions féminines et de la gestion des ressources naturelles : il s'agira d'intégrer ces femmes au processus de planification des investissements ruraux, ainsi qu'aux structures de crédit et de financement, et de contribuer à la promotion de droits d'héritage et de propriété foncière qui soient équitables.

Enfin, la World Mission Foundation approuve et soutient les objectifs des Nations Unies dans le cadre d'ONU-Femmes – à savoir, une action en faveur de la création d'instruments accessibles et autonomisants permettant aux femmes rurales de participer à la résolution des problèmes nationaux et mondiaux et permettant également des actions ciblées contre des injustices très spécifiques. La World Mission Foundation continue à agir dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la lutte contre le sida, par des programmes d'autonomisation des femmes africaines et d'origine africaine et des microcrédits aux petites entreprises.

Nous remercions ONU-Femmes et la Commission de la condition de la femme pour leur action passée et présente en faveur d'une autonomisation accrue des femmes rurales, de plus grandes possibilités pour elles, ainsi que dans le sens de leur protection et de leur égalité. La World Mission Foundation est prête à contribuer à tous ces efforts.